



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 Avril 2013

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL

Le projet d'aménagement du local technique adopté par délibération du 13 février 2013 a fait l'objet d'un marché en procédure adaptée. Une demande de DETR a été présentée à la préfecture et l'accusé réception de dossier complet a été reçu le 21 février 2013. Aussi, ces formalités étant accomplies, le choix des entreprises avec la signature des marchés peut intervenir. Le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 gros œuvre, entreprise C3B à Dijon, pour un montant de 49 976.87 € hors taxes
- Lot 2 bardage, entreprise SECOBAT à Chenôve, pour un montant de 43 224.28 € hors taxes
- Lot 3 fermeture, entreprise MAESTRA à Merceuil, pour un montant de 4 069.00 € hors taxes
- Lot 4 menuiseries PVC, entreprise PHILIPPE à Dijon, pour un montant de 3 546.00 € hors taxes
- Lot 5 menuiseries bois, entreprise U.B.M. à Sombornon, pour un montant de 3 049.40 € hors taxes
- Lot 6 plâtrerie peinture, PLATRERIE PEINTURE DU MACONNAIS à Sance, pour un montant de 3 062.44 € H.T.
- Lot 7 carrelage, entreprise PASCUAL à Quetigny, pour un montant de 4 256.19 € hors taxes
- Lot 8 plomberie, entreprise GALLAND à Chenôve, pour un montant de 13 751.00 € hors taxes
- Lot 9 électricité, entreprise FRANCK ELEC à Flagey Echezeaux, pour un montant de 14 407.00 € hors taxes

Le montant total des travaux, hors honoraires, s'élève à 139 342,18 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer les devis, marchés et toutes pièces s'y rapportant.

RETABLISSEMENT DES VOIES DE COMMUNICATION SUITE A LA DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCEDE (DPAC) DE L'AUTOROUTE A.31

Dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A.39 et du rétablissement des voies de communication, M. Le Maire :

- informe que la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône a chargé le cabinet de Géomètres-Experts MORNAND-JANIN-SCHENIRER à Dijon de procéder aux opérations de Délimitation du Domaine Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A.31 qui traverse le territoire de la Commune de MOREY-SAINT-DENIS.
- présente, pour avis, le plan projet de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge de la SAPRR.
- Suite à l'exposé du Maire, et après délibération, le Conseil Municipal :
- - REND un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la Délimitation du Domaine Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A.31, telle qu'elle figure aux plans projets après vote à l'unanimité des membres présents.
- - NOTE que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône.
- - AUTORISE le Maire à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la Commune.

ITINERAIRE EQUESTRE

Vu la législation relative au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.) ;

Vu la législation relative au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 4 juin 2010 instituant le PDESI de la Côte d'or ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 24 juillet 2002 instituant le PDIPR de la Côte d'or ;

Vu l'intérêt touristique que peut présenter la pratique pédestre / VTT / équestre pour le développement local ;

Vu le plan cadastral joint présentant les tracés complets des itinéraires sur la commune et identifiant l'ensemble des propriétaires fonciers concernés ;

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la circulation des pratiquants pédestre / VTT / équestre sur les chemins relevant de son autorité et désignés sur le plan ci-joint comme suit :

COMMUNE	N° TRONÇON	STATUT*	REFERENCE CADASTRALE			PROPRIETAIRE
			LIEU-DIT	PLAN SECTION	N°DE PARCELLE	
Morey-Saint-Denis	57	Domaine Privé Communal	Montagne de la Combe Grisard	A	69	Commune de Morey-Saint-Denis
Morey-Saint-Denis	58	Domaine Privé Communal	Montagne de la Combe Grisard	A	259	Commune de Morey-Saint-Denis
Morey-Saint-Denis	59	Chemin rural 5	dit de Chamboeuf (Rue de la Montagne)			Commune de Morey-Saint-Denis
Morey-Saint-Denis	60	Chemin rural	dit de Curley (Rue de Vergy)			Commune de Morey-Saint-Denis

Chaque ligne correspond à un tronçon du sentier répertorié sur carte IGN au 1/25000e.

A cette fin, le Maire prendra les arrêtés de circulation correspondants sur lesdites voies en tant que de besoin.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal :

- s'engage à assurer la pérennité et la continuité des chemins inscrits au P.D.I.P.R. de la Côte d'or, conformément aux prescriptions du Code Rural, impliquant notamment la recherche d'itinéraire de substitution si le maintien du tracé n'est pas possible ;
- autorise le Comité Départemental de Tourisme Equestre de Côte d'Or à réaliser ou faire réaliser l'entretien courant (léger) des chemins concernés dans des conditions adaptées à la pratique équestre et dans le respect de l'environnement ;
- autorise le Comité Départemental de Tourisme Equestre de Côte d'Or à poser ou faire poser et entretenir ou faire entretenir les équipements nécessaires à la pratique équestre (balises, balisage et le cas échéant, aménagements de sécurité) ;
- informera les usagers du règlement de police applicable sur la commune ;
- émet un avis favorable pour la demande d'inscription des tronçons susmentionnés au P.D.I.P.R et au P.D.E.S.I. par le Comité Départemental de Tourisme Equestre de Côte d'Or, maître d'ouvrage des itinéraires.

SICECO, POSE D'HORLOGES ASTRONOMIQUES

Consulté sur l'opportunité de la pose d'horloges astronomiques en lieu et place des coffrets de commande de l'éclairage public, le Conseil Municipal approuve la commande et la pose du matériel par le biais du SI CE CO qui fait exécuter et subventionne ces travaux. Le montant restant à la charge de la commune s'élève à 4611,32 € somme inscrite au Budget Primitif 2013.

REPRISE DE CONCESSIONS

Après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal procède à la reprise de concessions échues et non renouvelées :

- concession N°249, carré B33, cinquantenaire échue en 2003,
- concession N°301, carré B59, trentenaire échue en 2005,
- concession N°297, carré B6, trentenaire échue en 2005,

REMBOURSEMENT GROUPAMA

- Le Conseil Municipal accepte le remboursement par GROUPAMA de :
- la somme de 748,75 € comme solde du sinistre relatif à la borne incendie rue des jardins ;
- la somme de 91,09 € au titre d'une participation pour la prévention sur l'achat de vêtements de sécurité.

QUESTIONS DIVERSES

- Faits divers de la gendarmerie et permis de construire sur la commune.
- Le concert de la fanfare Gevrey-Chambolle-Morey, prévu le 5 avril 2013 est annulé ainsi que celui de Gevrey du 12 avril 2013.
- Proposition de concert par l'Harmonie de Nuits Saint Georges, le 29 juin 2013, à confirmer.
- Congés du secrétariat de mairie du 15 au 23 avril 2013 inclus : permanence tous les jours de 11h à 12h et le mercredi de 17h à 19h par le maire ou un adjoint.
- Le ramassage des objets encombrants aura lieu une seule fois par an : le lundi 29 avril 2013, dès 4h du matin
- Vaccinations : s'inscrire en mairie dès à présent et jusqu'au 12 mai pour la vaccination gratuite du tétanos.
- Fermeture d'une classe sur le RPI Morey/Chambolle, réforme des rythmes scolaires repoussée en 2014.
- Problèmes de ramassage des ordures ménagères dans la rue Haute avec le stationnement désordonné des véhicules.
- Réunion de la commission Fêtes et cérémonie pour le 14 juillet, prévue le mardi 9 avril à 18h.

Prochain Conseil Municipal le 30/04/2013, en séance publique.